

PROTOCOLE D'ACCUEIL A LA CITE SCOLAIRE HENRI MARTIN

1 ORGANISATION INTERNE

- A l'entrée :

Accueil des élèves à la loge, contrôle du port du masque obligatoire, lavage des mains avant d'entrer dans les bâtiments.

- Dans les salles de classe :

Mise à disposition des élèves d'un flacon de solution hydro-alcoolique.

- Dans les toilettes :

Lavage des mains à chaque passage par les toilettes (eau et savon à privilégier).

- Masque obligatoire dans la totalité de l'enceinte de l'établissement (cour, Hall, couloir, salle de classe, CDI, gymnase, accès restauration, accès internat, accès dans les bureaux).

- Accès à la restauration scolaire :

Lavage des mains obligatoire à l'entrée puis à la sortie, port du masque lors de tout déplacement.

- Accès à l'internat :

Port du masque obligatoire en dehors de la chambre, mise à disposition d'une solution aseptisante pour le nettoyage individuel des douches avant usage.

2 RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE DU MOMENT.

- Gestes barrières.

- Surveillance d'éventuels symptômes.

- Informations pratiques effectuées par le personnel de l'établissement.

- Respect de la signalétique mise en place.